sonelo
votre réussite par nos formations

FORMATION E-LEARNING

OF DTI / 005 FORMATION DTI CERTIFIÉ PAR GLOBAL CERTIFICATION

FCD-AM-AMIANTE

# FORMATION CONTINUE DIGITALE MODULE AMIANTE AVEC MENTION

**SF-F1163-9ème éd-juil2025**

## Objectifs

- Connaître la réglementation et la méthodologie du diagnostic amiante avec mention.
- Assurer la connaissance des nouveautés législatives, règlementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques

## Public Visé

Diagnostiqueurs immobilier en activité devant suivre un module de formation continue durant son cycle de certification.

## Pré Requis

Etre certifié dans les domaines du diagnostic amiante avec mention.

## Objectifs pédagogiques

Revoir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage amiante mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la règlementation française.

## Méthodes et moyens pédagogiques

**MOYENS :**
Ressources pédagogiques au format numérique téléchargeable, échange avec un expert du domaine pour un accompagnement individualisé (messagerie privée)
Plateforme digitale accessible via smartphone, tablette ou navigateur internet.

**MÉTHODES :**
Alternance de phases d'apprentissage et d'exercices et quizz

**MODALITÉS :**
- Distanciel
- Évaluation de satisfaction en fin de formation

**LES TAUX de 2024 :**
Taux de satisfaction : 90% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

## Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

## Parcours pédagogique

**Généralités**
Connaissance de l'amiante et des risques liés
Dates et notions essentielles
Ensemble des diagnostics réglementaires obligatoires.
Les caractéristiques des réglementations techniques des IGH, des ERP de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

**Contexte réglementaire**
Les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en oeuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code. Les obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail .

**Contenu**
L'amiante dans les bâtiments : mise en relation zones fonction
Illustrations des matériaux annexés au décret
Aspects chantier :examen visuel (norme NF X 46-021), technique de désamiantage, gestion des déchets...
Analyse de risques (gestion du risque amiante)
Le Dossier Technique Amiante,
Repérage avant Démolition
Repérage avant travaux

**Etude de cas et rédaction de rapport (exercices).**

*NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires. Conformément à l'arrêté compétences du 01/07/2024*

**DATE :**
formation asynchrone - droits ouverts pour 6 mois

**LIEUX :**
formation à distance

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :**
Si prise en charge directe : achat sur notre portail digital formation.
Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter et ouverture des droits une fois l'accord de prise en charge obtenu.
Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

## Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.
Note minimale : 10/20 pour validation de la formation

## Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

## Durée

**7.00** heures soit **1** Jour

## Tarifs (net de taxes)

**Inter (Par Stagiaire) :** **250.00**

**Contactez-nous !**


**SONELO Formation**
**Tel : 01.39.75.36.96**
**Mail : contact@sonelo.fr**

**Assistance technique et pédagogique**
**Tél. : 01.39.75.36.96**
**(assistante de formation)**